

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08/07/2008
Publication : 11/07/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation,
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-8-1-23

Séance du vendredi 4 juillet 2008

PRISE À BAIL EMPHYTEOTIQUE D'UN IMMEUBLE À COLMAR AVENUE GEORGES CLEMENCEAU

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le rapport du Conseil Général n° E6-2008 du 20 mars 2008 relatif aux délégations à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2008/1-5°/08 du Conseil Général du 14 décembre 2007 relative aux moyens des services de l'Administration Générale,
- VU l'avis émis par France Domaine sous référence 2008-066L/0141 le 28 mars 2008,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- APPROUVE les termes du bail emphytéotique, dont le projet est annexé au rapport, à conclure entre le CAUE et le Département du Haut-Rhin pour l'immeuble sis à COLMAR, 31 avenue Georges Clemenceau,
- ACCEPTE la transaction moyennant une indemnité locative de 2 830 € par mois, correspondant à la valeur locative estimée par France Domaine, augmentée d'une indemnité compensatrice de 880,05 € par mois,
- AUTORISE la signature de l'acte administratif correspondant,
- PRECISE que la dépense correspondante, d'un montant total annuel de 44 520,60 € sera prélevée sur l'enveloppe 664, chapitre 11, nature 6132, fonction 0202 du budget départemental.

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER